

**PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 février 2016**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Martine HUIBAN, Anne OLIVIER, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER et Mrs Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie MILLOT et Mrs André MAUTRAIT, Bernard PERUS, Sébastien DESBOURDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie GRILLON pouvoirs à Mme Sylvie SECHET  
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoirs à Mr Jürgen ALLEAUME  
Mr Marcel DUBOIS pouvoirs à Mme Paule MASSON

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H30

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Paule MASSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte rendu des 26/11/15 et 18/12/2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 26/11/15.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 18/12/15.

**3) Ouverture investissement**

Mme le Maire précise que l'ouverture de crédit en investissement est autorisée à hauteur de 25% de la somme inscrite au budget primitif de l'année précédente du chapitre concerné et non de la somme totale budgétisée en investissement.

Mme le Maire propose d'annuler la délibération du 25 janvier 2016 et de re-délibérer l'inscription d'une somme de 71 447.40 € au compte 2315 relative aux factures 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus.

**4) Noël du personnel**

Mme le Maire explique que la commune a offert aux agents communaux le 19 décembre 2015 des bons Cadhoc au titre du Noël du personnel.

La trésorière a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le montant de la dépense qui s'élève à 1 458€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'achat des bons Cadhoc pour un montant de 1 458€ TTC.

**5) CCEJR : adhésion au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique »**

Mme le Maire expose la demande d'adhésion de la commune de Boissy le Cutté au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 3 abstentions, acte que la création d'un syndicat mixte ouvert comme structure de portage partenariale est adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ; approuve le projet de statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » dans son intégralité et décide de transférer au syndicat mixte ouvert sa compétence «communications électroniques» afin de permettre à celui-ci d'exercer les compétences obligatoires et optionnelles susvisées telles que définies dans le projet de statuts ;

**6) Questions Diverses**

**1- Compte rendu conseil municipal :** Mme OLIVIER souhaite que les derniers comptes rendus soient intégré sur le site internet de la commune.

**2- PLU :** Mme OLIVIER demande jusqu'à qu'elle date le dossier de l'enquête publique est consultable. Mme le maire précise que la date butoir de consultation est le 9 mars 2016.

**3- Déchets sauvages :** Mme OLIVIER précise qu'il y a beaucoup de déchets dans les bois de la commune. Mme le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Boissy le Cutté ne bénéficie plus d'un ramassage général des encombrants sur la commune mais de ramassages ponctuels sur demande des administrés.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H55.